

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 novembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019

2019 DAE 155-DASES Subvention (29.000 euros) et convention avec La Mutuelle Des Etudiants (LMDE).

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2511-13 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 29 octobre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à La Mutuelle Des Etudiants (LMDE), et la signature de la convention sur projets correspondante ;

Sur le rapport présenté par Mme Marie-Christine LEMARDELEY, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 29.000 euros est accordée à La Mutuelle Des Etudiants (LMDE) (SIMPA 185354 / 2019-03501 et 2019-03502), dont le siège social est au 32 rue Blanche (9e).

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention avec La Mutuelle Des Etudiants (LMDE), convention dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO